

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **NEUF MARS** DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT à 17H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LECERF, LEGO, BOURBAULT, COPLO, BALUT, CHARLES, FLIOU, AUTIN, AMSALEM.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DJEMEL, DORDAIN, NIAUX, BOUDART, COMBES, REBOURS, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusé(s) : Mmes DELIENCOURT-GODEFROY, CHAMOUMA, SCHREIBER, DUMONTIER, POUHE, JOURDAN et MM. N'DIAYE, GHOUL, BARBOSA, OULHISSE, LOZE, ROUSSEAU.

Absent(s) :

Avaient donné pouvoir : M. N'DIAYE à M. JAMET ; M. GHOUL à Mme DUVALLET ; Mme LOUBASSOU à M. COQUELET ; Mme DELIENCOURT-GODEFROY à Mme DORDAIN ; Mme CHAMOUMA à Mme BENAMARA ; Mme SCHREIBER à M. CHARLES ; Mme DUMONTIER à Mme BOUDART ; M. OULHISSE à M. COPLO ; Mme POUHE à M. LEGO.

M. Mohamed FLIOU

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. CAUMONT, AURIERES, TOUTAIN et Mmes BASSO, BATAILLE, LAMBERT.

DATE DE SEANCE

09 mars 2017

DATE DE CONVOCATION

03 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

33

PRESENTS

20

PROCURATION(S)

9

VOTANTS

29

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

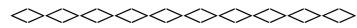
le :
Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

ORDRE DU JOUR

Page

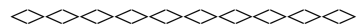
N°	Désignation d'un secrétaire de séance	
	PROJETS DE DELIBERATION	
1	Finances	
	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation « Politique de la Ville » 2017 – Agir pour l'emploi dans les quartiers	
	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation « Politique de la Ville » 2017 – Programme d'actions culturelles	
	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation « Politique de la Ville » 2017 – Accompagner la rénovation urbaine	
	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation « Politique de la Ville » 2017 – Rénovation thermique et acoustique du groupe scolaire Les Dominos	
	Demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour l'amélioration de la qualité acoustique de l'école maternelle Les Dominos	
	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) 2017	
	Questions diverses	



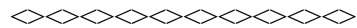
M. le Maire procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

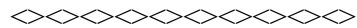
M. le Maire propose la désignation de M. Mohamed Fliou.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite rendre hommage et saluer la mémoire de M. Claude SAGIT, agent municipal de Val-de-Reuil aux services techniques, décédé le 21 février 2017.



Après une minute de silence, M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.



Délibération n° 1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION « POLITIQUE DE LE VILLE » 2017 - AGIR POUR L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Créée par la Loi de Finances pour 2009, la Dotation « Politique de la Ville » (DPV) bénéficie chaque année aux communes défavorisées et présentant des difficultés urbaines. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 a réformé en profondeur les critères d'éligibilité des communes ainsi que les modalités d'attributions des dotations.

En 2017, la commune de Val-de-Reuil est éligible à la DPV pour un montant de 594.000 €.

Cette dotation est complémentaire au financement des actions du « contrat de ville » dont la compétence est communautaire.

Le champ de la DPV est désormais étendu à l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel, sous réserve qu'elles soient rattachées à des actions prévues dans les contrats de ville. La DPV concerne également les projets d'investissement immédiatement réalisables et non commencés.

Le taux maximal de subvention est de 100% en fonctionnement et de 80% du montant hors taxe en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer 15.000 €, soit 2,5% de l'enveloppe totale DPV, au programme d'actions menées en faveur de l'emploi dans les quartiers et, plus précisément, au Forum des Métiers et de l'Emploi 2017 dont l'organisation a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 février dernier.

Le Forum des Métiers et de l'Emploi vise à résoudre les contradictions spécifiques au territoire de Val-de-Reuil, à savoir une dynamique économique créatrice d'emplois (près de 2 000 emplois en 10 ans), une population dynamique et jeune et un taux de chômage qui reste trop élevé.

L'édition 2017 du Forum mettra l'accent sur l'adéquation entre offres et demandes d'emploi. Il permettra aux entreprises de proposer des offres d'emploi et d'engager des entretiens de pré-recrutement avec un partenariat renforcé entre les différents acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi, CASE). Plus de 100 stands et 180 partenaires seront présents. 1500 personnes sont attendues.

Le Forum des Métiers et de l'Emploi est l'évènement roivalois qui permet de dynamiser et de mettre en valeur l'accompagnement réalisé au quotidien par la mission emploi du CCAS de Val-de-Reuil auprès des publics et des partenaires. Il légitime l'action et l'ambition en faveur de l'emploi pour la commune.

Le coût prévisionnel d'organisation du Forum des Métiers et de l'Emploi s'élève à 40.700 €, dont 15.000 € sollicités au titre de la DPV. Le coût résiduel à la charge de la Ville correspond aux contributions en nature estimées à 2.100 €.

Le tableau ci-dessous retrace le plan de financement actualisé de cet évènement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Locations	28.000 €	Contrat de ville	14.600 €
Achats et fournitures	7.000 €	Région Normandie	9.000 €
Charges de personnel	3.600 €	DPV	15.000 €
Contributions en nature	2.100 €	Contributions en nature	2.100 €
Total	40.700 €	Total	40.700 €

Il est précisé que cette action figure dans la programmation 2017 du contrat de ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

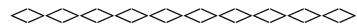
- d'approuver le plan de financement du Forum des Métiers et de l'Emploi 2017 conformément au tableau ci-avant ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention de 15.000 € pour l'organisation de l'édition 2017 du Forum des Métiers et de l'Emploi ;

- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- VU la délibération n°17/02/05 du 09 février 2017 approuvant l'organisation de l'édition 2017 du Forum des Métiers et de l'Emploi ;
- **Approuve** le plan de financement du Forum des Métiers et de l'Emploi 2017 conformément au tableau ci-avant;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention de 15.000 € pour l'organisation de l'édition 2017 du Forum des Métiers et de l'Emploi;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.



Délibération n° 2

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION « POLITIQUE DE LA VILLE » 2017 - PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Créée par la Loi de Finances pour 2009, la Dotation « Politique de la Ville » (DPV) bénéficie chaque année aux communes défavorisées et présentant des difficultés urbaines. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 a réformé en profondeur les critères d'éligibilité des communes ainsi que les modalités d'attributions des dotations.

En 2017, la commune de Val-de-Reuil est éligible à la DPV pour un montant de 594.000 €.

Cette dotation est complémentaire au financement des actions du « contrat de ville » dont la compétence est communautaire.

Le champ de la DPV est désormais étendu à l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel, sous réserve qu'elles soient rattachées à des actions prévues dans les contrats de ville. La DPV concerne également les projets d'investissement immédiatement réalisables et non commencés.

Le taux maximal de subvention est de 100% en fonctionnement et de 80% du montant hors taxe en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer 70.284 €, soit 11,8% de l'enveloppe totale DPV, à un programme d'actions culturelles se décomposant comme suit :

- **Ouverture de la cyberbase Isaac Asimov selon des horaires atypiques.** Il s'agit de prolonger les temps d'animation et d'encadrement de cet espace numérique. Cette action constitue une réponse aux observations formulées par le Conseil Citoyen et s'inscrit dans les objectifs fixés par Monsieur le Préfet de l'Eure de penser une offre d'accueil pour les jeunes et les jeunes adultes à des horaires atypiques. Dans ce cadre, il est proposé d'expérimenter un

accueil permanent le vendredi soir de 18h00 à 21h00 en direction des publics jeunes encadrés par les animateurs du lieu. Cet accueil s'inscrirait dans une programmation d'animation plus large : soirées à thème, prévention santé, cyber endoctrinement, compétences psycho-sociales.

- **Danse et musique à l'école.** Cette action est pilotée par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Ecole de Musique et de Danse de Val-de-Reuil – Léry – Poses et se déroule sur les temps scolaire et périscolaire. Il s'agit, dans le cadre du Projet Educatif Global de Val-de-Reuil, de proposer un enseignement artistique pour chaque élève de primaire, soit lors d'interventions pédagogiques (45 mn pour une durée d'1 trimestre), soit tout au long de l'année scolaire (les classes musique ou danse).

- **Les jeunes rolivalois à l'Arsenal.** Il s'agit de permettre à des enfants inscrits en Accueil de Loisirs Sans Hébergement et à leurs parents d'assister à une représentation « public jeune » du théâtre de l'Arsenal. Des ateliers sont animés en amont en arts plastiques et théâtre. L'enjeu est de favoriser la relation parents-enfants et d'élargir l'accès de ce type de lieu de culture à des publics qui ne les fréquentent habituellement pas. L'expérimentation menée en 2016 a montré une réelle pertinence au regard des enjeux de cohésion sociale et éducative.

- **La 9^e édition du salon des illustrateurs.** Cet évènement est organisé en partenariat avec l'association AVEC, maître d'œuvre du Prix des Incorruptibles. Il vise à favoriser l'accès à la lecture et au livre à travers la Bande Dessinée. L'action est cofinancée par la DRAC au titre de la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire. Les 9 et 10 juin 2017, des illustrateurs viendront présenter leur talent et leurs compétences auprès des rolivalois et des élèves de la circonscription.

Il est précisé que ces quatre actions figurent dans la programmation 2017 du contrat de ville.

Le coût prévisionnel de réalisation de ce programme d'actions culturelles s'établit à 195.505 €, dont 70.284 € sollicités au titre de la DPV. Le coût résiduel à la charge de la Ville s'élève à 48.400 €, soit 24,8 % du coût total.

Le tableau ci-dessous retrace le coût prévisionnel de chacune des actions ainsi que son plan de financement :

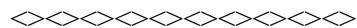
	Coût de l'action	Contrat de ville	DPV	Autre financeur	Val-de-Reuil
Ouverture de la Cyberbase Isaac Asimov	9.034 €	3.000 €	3.034 €	0 €	3.000 €
Danse et musique à l'école	132.260 €	8.000 €	50.000 €	33.260 €	41.000 €
Les jeunes rolivalois à l'Arsenal	15.811 €	6.773 €	2.250 €	6.788 €	0 €
Salon des illustrateurs	38.400 €	8.000 €	15.000 €	11.000 €	4.400 €
Coût total	195.505 €	25.773 €	70.284 €	51.048 €	48.400 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le programme d'actions culturelles présenté ci-avant, son coût prévisionnel de réalisation et son plan de financement;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention globale de 70.284 € pour la mise en œuvre de ce programme d'actions culturelles ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Valide** le programme d'actions culturelles présenté ci-avant, son coût prévisionnel de réalisation et son plan de financement;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention globale de 70.284 € pour la mise en œuvre de ce programme d'actions culturelles ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.



Délibération n° 3

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION « POLITIQUE DE LA VILLE » 2017 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION URBAINE

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Créée par la Loi de Finances pour 2009, la Dotation « Politique de la Ville » (DPV) bénéficie chaque année aux communes défavorisées et présentant des difficultés urbaines. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 a réformé en profondeur les critères d'éligibilité des communes ainsi que les modalités d'attributions des dotations.

En 2017, la commune de Val-de-Reuil est éligible à la DPV pour un montant de 594.000 €.

Cette dotation est complémentaire au financement des actions du « contrat de ville » dont la compétence est communautaire.

Le champ de la DPV est désormais étendu à l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel, sous réserve qu'elles soient rattachées à des actions prévues dans les contrats de ville. La DPV concerne également les projets d'investissement immédiatement réalisables et non commencés.

Le taux maximal de subvention est de 100% en fonctionnement et de 80% du montant hors taxe en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer 188.716 €, soit 31,8% de l'enveloppe totale DPV, au programme d'accompagnement de l'acte 2 de la rénovation urbaine à Val-de-Reuil se décomposant comme suit :

- Gestion Urbaine de Proximité/Chantiers jeunes :

Les missions « Gestion Urbaine de Proximité » (GUP) et « Chantiers jeunes » ont été fusionnées : la GUP définit la nature des travaux à réaliser et les chantiers jeunes mènent ces travaux pendant les vacances scolaires. Ces deux missions sont mises en œuvre et encadrées par la même équipe.

Le bilan d'activités montre que les « diagnostics en marchant » hebdomadaires avec les habitants et les services de la Commune ont amélioré considérablement l'efficacité des services à la population. La GUP répond à l'objectif qu'elle s'était fixée : pérenniser les investissements du PNRU1. Les chantiers jeunes font également l'objet d'un co-financement des bailleurs (IBS, Eure Habitat, Foyer Stéphanois) dans le cadre des engagements pris en contrepartie du dispositif d'abattement de la TFPB.

- Création de la Maison de Projets dans le cadre du PNRU2 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNRU2, la Commune s'est engagée à faire de la participation citoyenne le moteur et le fondement de l'acte 2 de la rénovation urbaine à Val-de-Reuil. Il est indispensable que la Commune dispose d'un « lieu-ressource », identifié, visible et accessible à tous. Pour cela, elle s'appuiera sur un outil : la « Maison de Projets ».

Située sur la « dalle » de Val-de-Reuil, la Maison trouvera sa place dans une case commerciale appartenant à l'Immobilière Basse Seine. Sur une surface de 120 m², elle regroupera deux espaces fonctionnels ; le premier destiné à accueillir les réunions et les permanences habitants, le second dédié aux expositions permanentes où seront présentés les aménagements proposés et l'état d'avancement des chantiers.

Le coût prévisionnel de réalisation de ce programme d'actions s'établit à 297.722 €, dont 188.716 € sollicités au titre de la DPV. Le coût résiduel à la charge de la Ville s'élève à 37.065 €, soit 12,4% du coût total.

Le tableau ci-dessous retrace le coût prévisionnel de chacune des actions ainsi que son plan de financement :

En euros	Coût de l'action	Contrat de ville	DPV	Autre	Val-de-Reuil
Gestion urbaine de proximité/chantiers jeunes	192.722 €	30.000 €	100.000 €	41.941 €	20.781 €
Maison de Projets	105.000 €	0 €	88 716 €	0	16.284 €
Coût du programme	297.722 €	30.000 €	188.716 €	41.941 €	37.065 €

Il est précisé que cette action figure dans la programmation 2017 du contrat de ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le programme d'actions présenté ci-avant, son coût prévisionnel de réalisation et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention globale de 188.716 € pour la mise en œuvre de ce programme ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

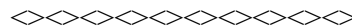
Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Valide** le programme d'actions présenté ci-avant, son coût prévisionnel de réalisation et son plan de financement;
- **Autorise** M. Le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention globale de 188.716 € pour la mise en œuvre de ce programme;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Interventions :

M. Amsalem est satisfait de cette délibération très positive pour la ville mais précise « qu'il faut de la vie » pour que cette maison de projets vive, qu'il faut donc informer et associer les habitants aux projets d'aménagement des quartiers concernés par le PNRU2, et au-delà tous les habitants, en utilisant les supports de communication dont dispose la ville.

M. le Maire précise que justement le Conseil citoyen, constitué largement, s'est encore réuni vendredi dernier. Il souligne que le PNRU2 concerne toute la ville et que cela représente beaucoup de quartiers, que tout sera fait pour que la maison de projets soit animée et vivante.



Délibération n° 4

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION « POLITIQUE DE LA VILLE » 2017 - RENOVATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LES DOMINOS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Créée par la Loi de Finances pour 2009, la Dotation « Politique de la Ville » (DPV) bénéficie chaque année aux communes défavorisées et présentant des difficultés urbaines. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 a réformé en profondeur les critères d'éligibilité des communes ainsi que les modalités d'attributions des dotations.

En 2017, la commune de Val-de-Reuil est éligible à la DPV pour un montant de 594.000 €.

Cette dotation est complémentaire au financement des actions du « contrat de ville » dont la compétence est communautaire.

Le champ de la DPV est désormais étendu à l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel, sous réserve qu'elles soient rattachées à des actions prévues dans les contrats de ville. La DPV concerne également les projets d'investissement immédiatement réalisables et non commencés. L'Etat encourage vivement les collectivités à engager des dépenses d'investissement à destination des établissements scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires.

Le taux maximal de subvention est de 100% en fonctionnement et de 80% du montant hors taxe en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer 320.000 €, soit 53,9% de l'enveloppe totale DPV, au financement des travaux de rénovation thermique et acoustique du groupe scolaire Les Dominos.

Situé au sein du QPV, ce groupe scolaire abrite une école maternelle et une école élémentaire accueillant 337 élèves répartis en 16 classes.

Les travaux envisagés consistent en la reprise et l'isolation des étanchéités des toitures, au changement des menuiseries, en la rénovation et le traitement acoustique du hall d'accueil et des classes.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 691 000€ HT déclinée en 2 tranches :

- Une première tranche de travaux estimée à 400 000€ HT concernant l'étanchéité, l'isolation extérieure et phonique du bâtiment, qui sera mise en œuvre dès le premier semestre 2017 ;
- Une seconde tranche d'un montant de 291 000€ HT concernant la réfection des menuiseries extérieures prévue pour 2018.

La Commune souhaite une prise en charge à hauteur de 80% par la DPV de la première tranche des travaux prévus en 2017. Le solde de la première tranche et la totalité de la seconde tranche seront financés par les ressources propres de la Ville.

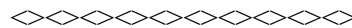
La durée prévisionnelle des travaux de la 1^{ère} tranche est estimée à 6 mois.

Il est proposé au Conseil municipal:

- de valider la réalisation de travaux de rénovation thermique et acoustique du groupe scolaire Les Dominos, le coût prévisionnel du projet et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention de 320.000 € pour la mise en œuvre de cette opération d'investissement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Valide** la réalisation de travaux de rénovation thermique et acoustique du groupe scolaire Les Dominos, le coût prévisionnel du projet et son plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter au titre de la Dotation « Politique de la Ville » 2017 une subvention de 320.000 € pour la mise en œuvre de cette opération d'investissement ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.



Délibération n° 5

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE ACOUSTIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE « LES DOMINOS »

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Une bonne qualité de l'environnement sonore dans les établissements d'accueil des jeunes enfants est nécessaire pour accompagner le développement de l'enfant en lui garantissant un univers sonore riche et diversifié et qui ne soit pas trop bruyant. Pour le personnel intervenant dans ces lieux d'accueil de jeunes enfants, le bruit est également un facteur de fatigue important. La maîtrise de l'environnement sonore dans les espaces où les enjeux sont les plus forts - locaux de sommeil, salles d'activités et d'éveil, réfectoires - apparaît donc comme un réel enjeu de santé publique.

Dans ce cadre, la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a lancé, un programme d'amélioration acoustique des établissements publics accueillant de jeunes enfants dans les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Au sein de ces territoires, les travaux réalisés par les collectivités territoriales en vue d'une amélioration de la qualité acoustique des crèches, halte-garderie et jardins d'enfants publics pourront bénéficier d'une subvention de 80% du montant des travaux, plafonnée à 20.000 euros HT.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure dont Val-de-Reuil est une des composantes, a obtenu le label Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). La Ville est par conséquent éligible à ce dispositif.

L'établissement public concerné par ce projet est le groupe scolaire Les Dominos dans sa partie maternelle. Construit en 1981, cet établissement ne bénéficie pas de matériaux constructifs permettant un environnement sonore apaisé.

Le projet consiste en la pose de matériaux absorbants permettant de réduire le niveau sonore dans les salles de classes et le hall identifié par les utilisateurs de ces lieux. Ce projet a un coût prévisionnel de 20 000 euros HT.

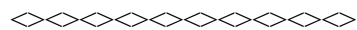
La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 2 mois. Ils pourraient, sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée, être réalisés pendant la période estivale.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la réalisation de travaux d'amélioration acoustique à l'école maternelle du groupe scolaire Les Dominos selon les modalités présentées ci-avant ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer une subvention au titre des Territoires à énergie positives pour la croissance verte pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **Valide** la réalisation de travaux d'amélioration acoustique à l'école maternelle du groupe scolaire Les Dominos selon les modalités présentées ci-avant ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer une subvention au titre des Territoires à énergie positives pour la croissance verte pour la réalisation de ces travaux ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- **Dit** que la réalisation des travaux est conditionnée à l'obtention de la subvention sollicitée.



Délibération n° 6

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » (DSIL) 2017

M. le Maire expose au Conseil municipal :

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 substitue au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), créé en 2016, la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL).

En 2016, le FSIL a eu un effet de levier et a permis de soutenir, au niveau national, 4 600 projets en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des territoires, de la transition énergétique et de la mise aux normes de bâtiments publics.

Deux projets majeurs de la Ville de Val-de-Reuil sont cofinancés par le FSIL :

- la réhabilitation de l'école Jean Moulin subventionnée à hauteur de 455.000 € sur un coût total de 680.000 € H.T. ;
- la construction de l'éco-crèche avec une subvention de 593.000 € sur un montant total de 2,4 M€ H.T.

Au regard de ses nombreux effets positifs, la Loi de Finances pour 2017 a reconduit ce dispositif et l'a rebaptisé Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le territoire du département de l'Eure s'est vu allouer au titre de l'année 2017 une enveloppe de 3.806.213 €.

Les grandes priorités d'investissement sont cette année les suivantes :

- la rénovation thermique ;
- la transition énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Il est donc proposé au Conseil municipal que la commune de Val-de-Reuil se positionne très rapidement afin d'obtenir des crédits du DSIL et ce en complémentarité des subventions sollicitées au titre de la Dotation Politique de la Ville.

Il est rappelé que, par délibérations du 16 décembre 2016, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter le FSIL 2017, d'une part pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité programmée (AD'AP) pour les groupes scolaires Coluche, Les Dominos, Jean Moulin, Léon Blum et Louise Michel et, d'autre part, pour les travaux de remise aux normes de la crèche multi accueil « Le Pivollet » (salle d'évolution, agrandissement et construction d'une nouvelle cuisine).

Suite au changement de dénomination du fonds, il est proposé de renouveler ces deux autorisations en substituant le terme DSIL à celui de FSIL.

Par ailleurs, au regard des besoins en matière éducative pour la Commune et afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves et de leurs familles, il est proposé de solliciter une subvention pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Coluche.

Ces travaux consistent en de la rénovation thermique par l'isolation des toitures et des façades.

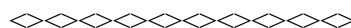
Le coût prévisionnel de ce projet s'établit à 520.000 € H.T. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 6 mois. Une partie sera réalisée pendant la période estivale.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017, en lieu et place du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour 2017, concernant les travaux de remise aux normes de la crèche « Le Pivollet » et les travaux d'accessibilité programmée (AD'AP) ;
- d'autoriser la réalisation des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Coluche tels que présentés ci-avant ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 concernant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Coluche.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **VU** les délibérations n°16/12/11 et 16/12/12 du 16 décembre 2016 autorisant M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF de l'Eure et au titre du FSIL 2017 pour les travaux de remise aux normes de la crèche « Le Pivollet » et au titre du FSIL 2017 pour les travaux d'accessibilité programmée (AD'AP) ;
- **VU** l'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 substituant le DSIL au FSIL ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017, en lieu et place du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour 2017, concernant les travaux de remise aux normes de la crèche « Le Pivollet » et les travaux d'accessibilité programmée (AD'AP) ;
- **Autorise** la réalisation des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Coluche tels que présentés ci-avant ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 concernant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Coluche ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.



Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 17h40.

La secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance